

Motion UNSA Éducation pour le CAEN du mercredi 5 février 2014

Madame la Rectrice,

Lors du CTA du 14 janvier, dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, vous avez exprimé votre volonté de développer l'enseignement d'une 2^{ème} Langue Vivante dès la cinquième pour tous les collégiens de l'Académie.

L'UNSA Éducation partage l'objectif de proposer l'accès à une 2^{ème} LV pour tous les élèves, dans tous les collèges de tous les départements.

Cela permettrait de limiter les effets d'une concurrence faussée entre établissements et de faire valoir le primat d'un principe d'équité par rapport à une sorte de principe d'initié qui prévalait ici ou là.

Cela permettrait également à tous les élèves de suivre un enseignement de l'anglais au collège et de ne pas pénaliser ceux qui, à l'entrée au lycée, accèdent à une classe de seconde professionnelle du domaine industriel où l'anglais est quasiment incontournable notamment pour ceux d'entre eux, de plus en plus nombreux, qui projettent une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Mais l'UNSA Éducation émet de sérieuses réserves quant à sa mise en œuvre.

La mise en place de cette mesure se traduirait par la réduction d'une heure hebdomadaire d'enseignement de LV en 6^{ème}, mesure dont nous ne pouvons accepter le caractère brutal et immédiat.

L'UNSA Éducation déplore que, pour une mesure de cette importance impliquant tous les collèges de l'académie, vous n'en ayez pas davantage anticipé les incidences concrètes.

Il est ainsi regrettable que l'impact de la mesure sur les postes d'anglais (- 55 ETP) et surtout sur les personnels n'ait pas fait l'objet d'une réflexion concertée préalable.

De manière à ce que l'enseignement des 2 LV soit profitable pour tous les collégiens, il nous paraît indispensable d'aboutir rapidement à une organisation sur la base de groupes d'activité langagière comme cela se pratique au lycée. C'est une condition absolument nécessaire à la réussite du dispositif.

Enfin, Madame la Rectrice, pourquoi attendre le 3 février, alors même que certains CA se sont déjà tenus, pour communiquer aux établissements une circulaire explicitant votre projet et son vade-mecum, si peu substantiel soit-il ?

Comment compter faire adhérer les collègues à votre projet alors même qu'ils ne sont pas associés en amont d'une décision qui touche au cœur de leur métier ?

De même que les chiffres seuls ne sauraient se suffire sans quelques lettres, une réforme ne peut se concevoir sans une pédagogie de la réforme.